**MOT DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**GESTION DE L’EPIDEMIE de la COVID**

**14 JANVIER 2021**

Mesdames et messieurs,

Je voudrais à nouveau vous adresser, à vous les journalistes et à notre population, mes meilleurs vœux de bonne santé, de paix et de joie. Que cette année 2021 soit, pour nous tous, l’année de l’espérance et de la guérison.

Que nos bonnes relations avec l’État vécues en 2020, et en particulier avec le Haut-commissaire et ses équipes, se poursuivent.

Elles ont été un facteur capital dans la gestion coordonnée et raisonnée de la crise. Nous avons chacun fait preuve d’humilité et mis en avant l’intérêt et la protection de nos populations.

Une gestion non coordonnée et sans dialogue de la crise, aurait été une catastrophe sanitaire et une faillite probable de notre Pays.

Le Haut-commissaire a joué sa partition sécuritaire dans le respect de ses prérogatives, et moi la mienne avec mes ministres dans le respect de notre Autonomie.

Continuer à travailler ensemble en 2021 pour l’intérêt de notre Pays, en bonne compréhension et respect mutuel, est mon vœu le plus cher.

\*\*\*

La Polynésie a reçu, la semaine dernière, un premier lot de 14 625 vaccins Pfizer. Je remercie le gouvernement national, et en particulier les Ministres de la Santé et des Outre-mer, Olivier VERAN et Sébastien LECORNU, d’avoir bien voulu nous réserver ce premier quota sur la 1ère commande destinée à la métropole, et ce malgré les besoins urgents du gouvernement.

Aussi, nous nous activons à organiser les premières vaccinations sur la base de ces 14 625 doses. Par la suite, nous seront approvisionnés toutes les 3 semaines.

QUI, QUAND et OÙ procèderons-nous à ces premières vaccinations ?

Avant de répondre à ces questions, je vous informe que la vaccination sera volontaire et gratuite pour tous. Je répète « vaccination volontaire et gratuite pour tous ».

Aussi, il n’y a pas lieu de polémiquer sur la vaccination. Ceux et celles qui doutent de l’utilité du vaccin sont libres de rester dans le doute. Aucune contrainte ne sera exercée sur ces personnes. De toute façon, la demande de vaccination en Polynésie est importante.

Le protocole médical recommande 2 injections par personne à trois semaines d’intervalle. De ce fait, le premier lot reçu nous permet de vacciner immédiatement 7 500 personnes.

**QUI ?**

Ce sont les personnes considérées comme prioritaires qui seront vaccinées en premier. Ce seront les personnes âgées de 75 ans et plus, et les personnels de santé.

Pour les personnels de santé, il s’agira des personnels en établissements sanitaires de la Direction de la santé publique, du CHPF, des cliniques Cardella et Paofai, du Centre Te Tiare, des centres Dialisis, ISIS et Apair-Apurad.

Il s’agira également des professionnels libéraux, tels que les médecins, les infirmiers, les Kinésithérapeutes, les sage-femmes, les dentistes.

Nous intégrerons également les personnels des hôpitaux de Raiatea et ceux de Nukuhiva dans un second temps.

Et enfin, l’autre groupe prioritaire concerne les personnes âgées de 75 ans et plus, de Tahiti et de Moorea, et plus particulièrement les personnes âgées possédant un carnet rouge de longue maladie.

Je répète que pour ces personnels de santé publique et privée, pour les personnes âgées, la vaccination sera « volontaire et gratuite ».

Nous voulons d’une part, sécuriser et préserver toutes nos forces opérationnelles médicales et d’autre part, protéger nos personnes fragiles et en particulier nos matahiapo.

J’informe également que les personnes, de tout âge, qui ont été infectées par le coronavirus, il y a moins de 3 mois, n’ont pas d’utilité à être vaccinées, car elles sont immunisées.

**QUAND ?**

La vaccination de ces premiers publics démarrera le 18 Janvier et s’étalera sur le mois de Février 2021.

**OÙ ?**

Les centres de vaccinations fixés sont :

- le kiosque Info-Santé situé à Papeete, Rue Destremeau, proche de l’ancien hôpital Vaiami ;

- l’hôpital de Taravao ;

- le dispensaire de Moorea situé à Afareiatu ;

- les dispensaires de Mahina, Mataiea, Papara, Paea, Punaauia et Faaa ;

- et dans les communes de Tahiti non pourvues de dispensaire, des équipes mobiles vaccineront dans les mairies.

Les vaccinations se feront dans une salle dédiée de la mairie.

Les équipes municipales s’organiseront pour recenser les personnes prioritaires voulant se faire vacciner, et rempliront une fiche d’information sur l’état de santé du volontaire. Les vaccinations se feront dans une salle dédiée de la mairie. Ces fiches seront transmises à la Direction de la santé qui fera une pré-sélection en fonction de votre état de santé. Vous serez appelé par téléphone pour vous présenter au dispensaire ou au lieu désigné pour être vacciné.

**CONDITIONS ?**

Les personnes allant se faire vacciner seront reçues par un médecin qui procèdera aux vérifications d’usage : allergies, contre-indication. Puis, on procèdera à la vaccination.

Le centre de vaccination vous donnera de suite, une fiche de rendez-vous pour la seconde injection. Cette seconde injection sera effectuée au 21ème jour après la première vaccination, et aussi dans les mêmes conditions.

Nous voulons, chers amis, être en mesure de ralentir la diffusion du virus.

Telles sont les informations précises que nous sommes en mesure de vous livrer concernant cette première phase de vaccination, avec les produits Pfizer.

A partir du mois de mars 2021, nous l’espérons, nous passerons à la phase 2 de la vaccination. Nos approvisionnements en vaccin seront plus importants.

Durant cette phase 2, nous allons également prioriser avec des personnes âgées de 60 ans et plus, avec les personnels des établissements médico-sociaux et éducatifs, des professions essentielles telles que les forces de sécurité intérieures (gendarmes, policiers, pompiers, douanes, etc), les transports maritimes et aériens, les personnels portuaires et aéroportuaires, etc.

Dans notre schéma de déploiement vaccinal, il y aura au total 4 phases. Je viens de vous parler des phases 1 et 2.

Tout le déploiement vaccinal se fera d’une manière rationnelle, par ordre de priorité des publics : les priorités sont définies en fonction de la fragilité sanitaire des personnes et en fonction de l’exposition de certains personnels et travailleurs à la contamination.

\*\*\*

Je voudrais vous rappeler qu’être vacciné n’est pas être guéri. Être vacciné c’est se protéger soi-même et éviter ainsi de contaminer les autres puisque le vaccin vous immunise c’est-à-dire qu’étant vacciné vous empêchez le virus de se développer dans votre corps.

Nous devons donc continuer à porter des masques, à respecter les gestes barrières. A éviter de toucher et embrasser les autres.

Je vous remercie.